

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 79 (1970)  
**Heft:** 4: Hirjam Hilmann

**Artikel:** Année internationale de l'éducation  
**Autor:** Fernig, Léo  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683489>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Année internationale de l'éducation

Léo Fernig \*

\* Léo Fernig est, depuis le 1er janvier 1970, directeur du Bureau international de l'Education à Genève. Il était auparavant directeur du Département de l'avancement de l'éducation,

1970 sera l'Année internationale de l'éducation. Ainsi en a unanimement décidé l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin de 1968; c'est-à-dire que les représentants de tous les pays qui constituent les Nations Unies sont tombés d'accord pour penser qu'une Année internationale de l'éducation était non seulement utile, mais nécessaire. C'est à l'Unesco qu'a été confiée la responsabilité de l'Année sur le plan international. L'éducation est une vaste entreprise. On a dit que les enseignants constituent le groupe professionnel le plus nombreux du monde; quant à l'éducation, c'est un processus permanent qui occupe une proportion considérable de la population mondiale, que ce soit à l'école, à l'Université ou hors du cadre scolaire. Pourquoi, dans ces conditions, en faire l'objet d'une célébration spéciale et pourquoi donner à cette célébration la forme d'une Année internationale?

Répondre à cette question, c'est nécessairement montrer en quoi 1970 se distinguera, sur le plan de l'éducation de 1969 ou de 1971.

L'éducation se heurte, dans le monde entier, à des problèmes de plus en plus graves, tant par leur ampleur que par leur nature même. Il est apparu, lors de la conférence internationale qui a eu lieu à Williamsburg, en Virginie (Etats-Unis), en octobre 1968, sur le thème «la crise mondiale de l'éducation» que les carences profondes de la plupart de nos systèmes d'enseignement nous mènent à une crise imminente. C'est aussi à la conférence de Williamsburg que l'idée d'une Année internationale de l'éducation a été lancée pour la première fois.

Dans les régions en voie de développement, les problèmes sont relativement bien connus, et les intéressés en ont une conscience aiguë. Malgré l'importance des sommes que les Etats consacrent à l'éducation et les courageux efforts de ceux qui y participent, il semble que l'écart entre les objectifs et les réalisations aille toujours s'élargissant.

à l'Unesco, où il a joué pendant vingt ans un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de l'Unesco dans le domaine de l'éducation.



Disons simplement que la plupart des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance se sont efforcés d'assurer à leurs citoyens un niveau d'instruction modeste, l'accès à l'éducation étant, en effet, l'un des droits fondamentaux de l'homme; ils ont cherché par ailleurs à développer leur enseignement au-delà du premier degré, de façon à pouvoir former les cadres moyens et supérieurs qu'exige leur développement. Or, malgré leurs efforts, ces objectifs, tant humanitaires qu'économiques, semblent aussi lointains aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a dix ans. Peu à peu, à mesure que les populations s'accroissent, sans que se développent au même rythme les structures économiques, la foi dans la valeur de l'éducation en tant qu'investissement économique est ébranlée, car l'on constate la lenteur et le peu d'efficacité du processus éducatif, sous sa forme actuelle.

Il ne faut pas espérer, par la création aujourd'hui de nouvelles écoles, un profit économique qui permettra d'en construire de nouvelles l'année prochaine, ni même dans trois ou quatre ans. Bien plus, il a fallu se rendre à la triste évidence que les structures mêmes de l'enseignement (formes de scolarité, programmes d'études et méthodes pédagogiques s'inspirant des systèmes mis en place avant l'indépendance) peuvent elles-mêmes être sources de graves gaspillages et se révéler en grande partie inefficaces.

Un grand nombre d'élèves abandonnent leurs études avant de les avoir terminées ou ratent leurs examens, ce qui les oblige à redoubler plusieurs fois la même classe. Dans la majorité des pays en voie de développement, il en coûte de deux à quatre fois plus à l'Etat pour mener un élève au terme du cycle d'enseignement primaire de base qu'il ne lui en coûterait normalement si l'élève progressait régulièrement d'une classe à l'autre.

Dans les pays développés, pour plus favorable que soit la situation écono-

mique, il n'est pas certain que la crise de l'éducation soit moins grave. L'ordre établi est actuellement remis en question de mille manières. Dans certains cas, il est contesté par les étudiants eux-mêmes, surtout les étudiants des universités, qui estiment que l'organisation de l'enseignement et son contenu laissent beaucoup à désirer et ne les préparent pas comme il convient à la vie professionnelle.

Dans d'autres cas, la contestation est le fait des employeurs, des associations professionnelles ou du corps enseignant lui-même. L'adéquation de l'éducation et de la formation des jeunes aux besoins de la société industrielle est mise en cause à mesure que s'accroît la complexité de la vie dans cette société. Ou plutôt, ce que l'on conteste, c'est la politique qui consiste à perpétuer l'ordre établi, à prolonger la scolarité et à inculquer une masse de connaissances toujours plus grande à un nombre d'élèves toujours plus grand. Même sans pousser bien loin l'analyse, il est évident qu'une telle politique ne peut qu'aboutir à surcharger l'économie des pays développés, tout comme elle surcharge celle des pays en voie de développement. Il semblerait donc que le monde entier ait ressenti la nécessité d'une pause momentanée dans cette vaste et perpétuelle entreprise qu'est l'éducation; il s'agit de faire le point, de chercher à savoir à quelle vitesse nous avançons et où nous voulons aller.

Alors nous nous apercevrons vraisemblablement que nous essayons d'affronter l'univers du vingtième, voire du vingt et unième siècle, en disposant d'institutions et de méthodes qui datent des dix-huitième et dix-neuvième siècles.

Nous découvrirons qu'un changement s'impose et peut-être une analyse collective nous permettra-t-elle de discerner ce qu'il doit être, comme de faire ce qu'il faut pour qu'il ait lieu. Telle semble être la conception générale qui est à l'ori-

*Créé par Vasarely, l'un des maîtres incontestés de l'op art et de l'image cinétique, le symbole de l'année internationale de l'éducation: faite d'anneaux concentriques, la tête de l'homme universel est illuminée par le savoir rayonnant de son cerveau.*

gine de l'Année internationale de l'éducation.

Qu'est-ce que l'AIE? On pourrait la définir comme l'effort conjugué de tous les pays du monde pour faire quelque chose de plus, ou quelque chose qui sorte de l'ordinaire afin de chercher à résoudre leurs problèmes d'éducation et, pour reprendre les termes utilisés par l'auteur de la proposition initiale à l'Assemblée générale des Nations unies, de «mobiliser les énergies et susciter des initiatives dans le domaine de l'éducation et de la formation».

L'AIE est essentiellement une entreprise nationale, qui relève de l'initiative de chaque pays. Elle peut entraîner diverses formes d'action: elle peut amener à des réflexions et des études à propos de l'éducation nationale: à déterminer les problèmes les plus graves: à entamer des expériences qui apporteraient une solution à ces problèmes: à informer le public pour l'amener à participer pleinement à l'examen des problèmes d'éducation, autant d'éléments d'une séquence qui doit déboucher naturellement sur une politique nouvelle de l'éducation.

L'action de chaque pays portera essentiellement sur le système national d'enseignement, mais il est certains de ses aspects qui débordent le cadre de la nation.

Chaque pays se rendra compte inévitablement qu'il peut s'inspirer et tirer parti de l'expérience de ses voisins et que, réciproquement, la sienne peut être utile aux autres; cette prise de conscience pourrait même sur ce dernier point, se traduire dans certains cas par un accroissement de l'aide des pays développés aux pays en voie de développement dans le domaine de l'éducation.

Il ne s'agit là, bien entendu, que d'un aperçu théorique très général. Le point essentiel à souligner est que l'action spécialement entreprise dans le cadre de l'Année internationale de l'éducation devra être originale, porter la marque d'une certaine sponta-

néité (puisque elle n'est pas prévue dans un plan établi de longue date) et être directement liée au besoin ou au désir de changement.

A la suite de la décision prise par l'Organisation des Nations unies et de l'appel de l'Unesco aux Etats membres, les programmes nationaux élaborés pour l'Année internationale de l'éducation deviennent de plus en plus nombreux. En voici quelques brefs exemples.

En France, six importantes revues pédagogiques consacreront un numéro spécial à des questions figurant parmi les grands thèmes de l'AIE; un stage d'études sur les mécanismes du processus d'acquisition des connaissances est prévu et la commission nationale française compte organiser, à la fin de 1970, une conférence de spécialistes sur l'évaluation de projets d'alphabétisation fonctionnelle.

Le Japon met au point un programme ambitieux qui comportera, outre des manifestations nationales (en particulier l'émission d'un timbre spécial de l'AIE), la création de nouvelles institutions (une université et un centre de perfectionnement des enseignants en exercice); de plus, les liens entre éducateurs japonais et étrangers seront renforcés. L'aide aux pays en voie de développement constituera l'un des éléments importants de la contribution japonaise. Quant au programme de la Tanzanie, l'essentiel en sera l'organisation de cours de niveau supérieur, particulièrement axés sur l'innovation et la réforme en matière d'éducation.

On conçoit aisément l'Année internationale de l'éducation comme un ensemble de programmes nationaux; ce qu'il faut bien voir, c'est que ces programmes nationaux ne doivent pas être du seul ressort d'un petit groupe de fonctionnaires travaillant dans un ministère. Pour que l'Année atteigne son objectif et cristallise l'attention générale sur la nécessité d'un changement en matière d'éducation, il faut qu'il y ait participation sous une forme quelconque, de la collectivité nationale tout entière.

Il est indispensable que, dans chaque pays, une action collective soit entreprise au niveau des autorités locales ou même dans chaque école et chaque établissement d'enseignement supérieur. Enseignants, élèves et étudiants ont un rôle évident à jouer en la matière, puisque ce sont eux que le processus éducatif touche le plus directement — peut-être même les touche-t-il de trop près.

Mais il faut également que les autres institutions et groupes nationaux — parents, employeurs, églises, associations professionnelles — participent aux études, expérimentations, débats et propositions novatrices.

Il est probable que les programmes nationaux les plus efficaces seront ceux qui parviendront à susciter un vaste mouvement regroupant toutes les collectivités, associations et institutions du pays, ou qui seront issus d'un tel mouvement.

Rappelons toutefois qu'il s'agit d'une Année «internationale» de l'éducation; parviendra-t-on à en faire davantage qu'un agrégat de programmes nationaux isolés? Telle est la question que l'on peut se poser. A cet égard, les organismes internationaux ont véritablement un rôle essentiel à jouer.

Ce sont eux qui permettent aux pays d'échanger leurs idées, qui constituent un cadre d'action commune et peuvent donner une dimension internationale à nombre d'entreprises lancées à l'échelon national. Les organismes internationaux, non gouvernementaux et inter-gouvernementaux, ont été en grande majorité pressentis, et se sont déclarés désireux de participer au programme d'action internationale de l'Année.

Le rôle essentiel reviendra toutefois à l'Organisation des Nations Unies elle-même et à celles de ses deux institutions spécialisées que l'éducation et la formation concernent le plus directement, à savoir l'Unesco et l'Organisation internationale du travail. Et que peut la Croix-Rouge? Nous en parlerons dans un prochain numéro de notre revue.

